



FONCTIONS PUBLIQUES

Ensemble les Territoriaux

Syndicat National des Territoriaux CFE-CGC

La CFE-CGC reçue par Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État et de la Fonction publique

Mardi 2 avril 2014, Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, assistée du directeur de cabinet et directrice adjointe, recevait à sa demande une délégation^[1] de la CFE-CGC confédérale et fédérale sur le sujet de la décentralisation dont un projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres dans le courant de ce mois d'avril. Quelques points ont été également abordés en annexe du sujet principal.

Concernant les agents territoriaux et une mutualisation des services en inter-communauté qui sera recherchée, la CFE-CGC prend acte certes de l'intérêt du service public mais a rappelé à la ministre que les intérêts moraux et professionnels des agents ne devaient pas être lésés, que ce soit sur une mobilité géographique éventuelle imposée et non choisie, et que ce soit également en termes de perte du pouvoir d'achat au regard de contraintes éventuelles du nouveau lieu de travail éloigné du domicile par exemple.

La ministre a tenu à nous répondre immédiatement que la mobilité géographique ne serait pas écrite dans la loi. Que la loi encadrera les salaires et les statuts à respecter afin que personne ne puisse perdre sur ce plan. Malgré tout, la loi ne pouvant pas préciser les détails des négociations au niveau territorial, le CFE-CGC restera vigilante sur les restructurations éventuelles et les intérêts des agents et contractuels.

La ministre nous a informé que les départements et les régions garderaient les clauses de compétences générales (régions = développement économique ; compétence transports plus larges qu'aujourd'hui (dont les scolaires) ; formation professionnelle ; la biodiversité en plus). Le département ne devrait pas être supprimé et la gestion de l'allocation de solidarité resterait à ce niveau.

La CFE-CGC a pris acte du poids des métropoles mais reste sensible au service public de proximité (zones rurales comprises). La décentralisation doit donc prendre l'ensemble en compte.

Autres sujets évoqués par la ministre :

- Les économies ne seront pas faites, selon elle, sur la Fonction publique.
- Souhait d'une cotisation solidarité supplémentaire pour les hauts salaires. Question CFE-CGC : à compter de quel seuil considérez-vous un haut salaire ? Réponse: à partir de 7 000 euros nets de revenus mensuels.
- Favorable à un supplément familial adapté selon les revenus (selon la ministre, pas normal qu'un enfant rapporte + lorsque l'on gagne +). La CFE-CGC a rappelé l'écrasement des grilles indiciaires pour les classes moyennes.

[1] Délégation CFE CGC composée de : Gérard DEMARCQ, Secrétaire National Secteur Public Confédéral ; Serge HERARD, Président du syndicat « AVENIR SECOURS », et Dominique ZAUG, Président du syndicat national des territoriaux S.N.T.